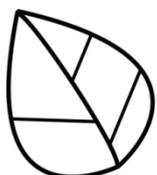


Rapport d'activités 2021



S | CH
P | AM
E | PEL



secteur
petite enfance
saint-jean



éveil en forêt



association



Secteur Petite Enfance
Des Charmilles

Secteur "A2Pas"
Barque en Ciel Grenade Pimprenelle Terrassière

Secteur Petite Enfance de	La Petite Maisonnée La Providence Tom Pouce
<i>Budé</i>	

Table des matières

Rapport de la Présidente

Le Comité	2
Dossiers prioritaires	2
1. Réunions avec le Service de la petite enfance (SDPE)	2
2. Commission paritaire de la Convention collective de travail du personnel de la petite enfance de la Ville de Genève (CP-CCT) et séances CCT	3
Dénonciation de la CCT au 31 décembre 2021	4
3. Projet de municipalisation et réforme de la gouvernance	4
Autres séances	5
Divers	5

Rapport des commissions

Commission cantonale de la petite enfance (COCAPE)	6
La pandémie de Covid 19	6
Le règlement d'accueil préscolaire.....	6
L'accueil des enfants à besoins particuliers (BEP).	6
La situation de la petite enfance.....	6
Commission consultative de la petite enfance (CCPE)	7
Organisation genevoise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social (OrTRA GE)	7
Ecole d'assistants-es socio-éducatifs-ves (ECASE).	8
Commission spécifique de l'école des éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE).....	8
Commission spécifique ASE	9
Formation continue petite enfance (FOCPE).....	9
Pro Enfance.....	10
Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP).....	11
Séance du 4 mars.....	11
Séance du 3 juin	11

Rapport des comptes et annexes

Annexe 1 : Bilan.....	14
Annexe 2 : Compte d'exploitation	15
Annexe 3 : Tableau par activités	16
Annexe 4 : Budget.....	17

Rapport de la Présidente

➤ *EVELYNE BROILLET-RAMJOUÉ*

Le Comité

Le comité de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) était constitué en 2021 de 6 membres, dont 5 actifs :

- Evelyne Broillet-Ramjoué, présidente du SPE A2Pas et de la FGIPE ;
- Carole Barbey, représentante du SPE de Budé et membre du comité ;
- Claudia Lopez Battolo, secrétaire-coordinatrice de la FGIPE et représentante du SPE Eaux-Vives Frontenex ;
- Pierre-Alain Friedli, membre externe et trésorier ;
- Rémy Sicot, président du SPE des Grottes et membre du comité pour la CCPE et chargé du suivi du dossier gouvernance ;
- Nicole Montalbetti, membre honoraire.

Nous nous sommes rencontrés, en présentiel ou en visioconférence à 23 reprises (14 et 28.01, 23.02, 16,23 et 26.03, 01.06.16 et 26.04, 20.05, 09.06, 09,16 et 27.07, 26.08, 09, 13.09, 22.10, 23, 25.11 et 21.12.2021).

En raison de la pandémie, nous n'avons pas réussi à organiser une séance avec nos membres mais avons, toutefois, avant notre Assemblée Générale du 07.06.2021, réalisé et diffusé un questionnaire pour connaître l'avis des comités-membres de la FGIPE sur le projet de municipalisation, dont le résultat a été restitué en septembre 2021.

Secteur "A2Pas"
Barque en Ciel Grenade Pimprenelle Terrassière

Dossiers prioritaires

Durant cet exercice, particulièrement pénible du fait de la dénonciation de la CCT en juin 2021, la FGIPE a déterminé les priorités suivantes :

1. Réunions avec le Service de la petite enfance (SDPE)

Des séances régulières avec le Service de la petite enfance (SDPE) et sa nouvelle Cheffe de service, Mme Pascale Lecuyer Gauthier, ont été agendées.

Au total, 10 séances se sont déroulées, les 13.01, 08 et 23.02, 10.03, 01, 13 et 28.04, 02.06, 23.09, 15.10.2021, sur divers sujets :

Communication FGIPE-SDPE ;

- Poursuite du mandat auprès de Nanou Solutions pour pallier la pénurie de personnel ;
- Formation de la relève et politique de formation ;
- Poursuite de la sensibilisation du personnel à la santé au travail et à la personne de confiance par le 2ème Observatoire ;
- Prolongement du contrat avec la société mandataire PMSE, Prévention et Maintien de la Santé et de la Sécurité en Entreprise, mis en place en

septembre 2020 sur recommandation du SDPE, en lien avec la seconde vague du COVID-19, et suivi du comité de pilotage (26.01, 02 et 30.03, 27.04.2021);

- Réforme de la gouvernance.

2. Commission paritaire de la Convention collective de travail du personnel de la petite enfance de la Ville de Genève (CP-CCT) et séances CCT

En tant que représentante des comités employeurs et signataire de la CCT, la FGIPE participe aux différentes réunions de la Commission paritaire de la CCT petite enfance (CP-CCT) ainsi qu'aux séances de la CCT sous l'égide de Mme Christina Kitsos nouvellement élue en juin 2020.

Pour rappel, la CP-CCT regroupe les partenaires sociaux de la petite enfance en Ville de Genève et est composée des représentant-e-s du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT), du Syndicat suisse des services publics (SSP-VPOD), de l'Association des cadres de institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG) et de l'Association genevoise des éducateurs et éducatrices de l'enfance (AGEDE), pour les employé-e-s, et de la FGIPE, pour les employeurs. Elle est chargée de veiller au respect des dispositions de la Convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville Genève (CCT-PE) et de proposer des modifications de celle-ci à l'autorité de subventionnement.

En 2021, la CP-CCT s'est réunie à 7 reprises (09.02, 15.04, 11.05, 29.06, 07.09, 12.10, 30.11.2021). La commission était présidée par le SIT, représentée par Mme V. Buchs, le secrétariat étant tenu par la FGIPE. Les sujets suivants y ont été traités :

- Mise à jour de l'art. 1, sqq. et des annexes 9 et 9bis ;
- Courrier au SDPE concernant les contrats dits « d'aide AIPE » ;
- Circulaire concernant la remise en état des institutions après les congés estivaux avec recommandation de le faire le lundi de la rentrée de 7h00 à 9h00 avec accueil des enfants différé à 9h00 ;
- Dénonciation des contrats appelés « 0 heures », art. 2 ;
- Art. 44bis et annexe 15, Santé au travail, personne de confiance : poursuite des formations, la FGIPE a participé à la séance de sensibilisation pour les employeurs (que nous vous recommandons de suivre, nous y reviendrons !) (11.02.2021) et fait un point avec les responsables (24.06.2021). Enfin les partenaires ont entrepris de rédiger pour l'ensemble du personnel une Procédure en matière de protection de l'intégrité personnelle au travail, ce travail s'est achevé en 2022 et le document sera envoyé à tout le personnel dans les jours qui viennent ;
- À la suite de la dénonciation de la CCT à la fin juin 2021, un projet de protocole d'accord prolongeant le délai de la CCT à 3 ans, a été soumis à la Ville de Genève. Les négociations à la fin 2021 étaient toujours en cours.

En ce qui concerne les séances officielles de négociations des articles de la Convention collective de travail (CCT), il n'y en a pas eu en 2021, en cause la dénonciation de la CCT. Cependant, des séances de négociations entre le Conseil administratif (CA) et les partenaires sociaux ont bien eu lieu (cf. ci-dessous).

Dénonciation de la CCT au 31 décembre 2021

Si la première moitié de l'année s'est déroulée comme d'habitude, dès la fin juin 2021, nous avons dû concentrer notre attention et notre activité sur la dénonciation de la CCT, décision que la FGIPE a dû prendre en urgence le 25 juin pour la fin du même mois, afin de protéger ses membres du projet de gel des mécanismes salariaux du personnel de la Petite enfance en 2022.

Cette décision nous a été imposée dans des conditions extrêmement serrées et tendues, sans que nous ayons pu consulter nos membres au préalable, ce que nous regrettons. Des courriers ont été envoyés à nos membres afin d'expliquer cette grave décision, qui nous a mis particulièrement en porte à faux avec nos membres et avec l'ensemble des autres partenaires du domaine.

Des séances supplémentaires ont donc été rapidement organisées avec la Ville de Genève pour évaluer nos marges de manœuvres (29.06 et 07.09.2021).

A la suite des deux manifestations du personnel de la petite enfance organisées par le SIT au Palais Eynard (15.09 et 12.10 2021) et des 5 séances demandées par tous les partenaires de la CCT au Conseil administratif, représenté par Mme Christina Kitsos et Alfonso Gomez (16, 17, 24 et 27.09, 05.11.2021), la situation s'est quelque rassérénée puisque nous avons appris, début novembre que le gel des mécanismes salariaux pour le personnel de la petite enfance était levé vu les bons résultats financiers obtenus par la Ville de Genève.

Il s'est agi ensuite de se mettre au travail pour définir un nouveau protocole d'accord dans le cadre de la Commission paritaire, projet que nous avons présenté en novembre 2021 à la Ville de Genève. Il n'est, pour l'heure, toujours pas signé. Nous avons consulté nos membres le 20 janvier 2022 à ce sujet et vous en parlerons plus en détail dans la seconde partie de notre séance.

3. Projet de municipalisation et réforme de la gouvernance

A la demande de Mme Christina Kitsos, la FGIPE a organisé 5 séances d'informations sur la future municipalisation des nouvelles structures de la petite enfance (02.02, 13.04, 25.06, 21.09 et 09.12.2021).

Un questionnaire à l'attention de nos membres à propos de ce projet de nouvelle gouvernance a également été mis en place et mis en consultation du 25 mai au 8 juin 2021.

La FGIPE a également suivi différents groupes de travail, organisés par la Ville de Genève sur le changement de gouvernance, ambitieux projet lancé en novembre 2021 et qui doit s'achever en mai 2022.

Autres séances

- Suivi des dossiers juridiques en cours auprès de notre conseil, Maître Gabriel Aubert, concernant le recours au tribunal fédéral que nous avons fait à propos du remboursement des RHT et les modifications de la CCT (15.02, 26.06 et 26.10.2021) ;
- Suivi des séances du groupe de travail sur les nouveaux contrats des Assistantes de crèche familiale (ACF) afin de les mettre en accord avec le salaire minimum, voté en septembre 2020 (Frs 23. --/h.) (28.04, 02.06 et 01.09.2021).

Divers

- Soutien FGIPE aux comités du SPE de La Madeleine et du SPE de Champel (21.01 et 17.06.2021) ;
- Groupe tripartite ACIPEG-FIPEGS et FGIPE, problématiques communes sur 5 séances (27.01, 25.02, 18.03, 14 et 22.04.2021) ;
- Diffusion en ligne du film « Bébé lit, voyage en bonne compagnie » le 02.03.2022 ;
- Comité Newsletter petite enfance (16.04, 06.05, 07.10, 09.11, 10.12.2021) ;
- La FGIPE a accueilli dans ses locaux, du mois d'avril au mois de juillet 2021, Valérie Fallot, future directrice du SPE Marie Goegg Pouchoulin (MGP) et deux de ses assistantes afin de leur permettre d'organiser l'ouverture des institutions de ce secteur en septembre 2021.
- Convocation de la FGIPE par la Cour des Comptes dans le cadre de future municipalisation par étapes (04.06.2021). Son rapport a été rendu en mars de cette année ;
- La FGIPE a invité le SDPE et les responsables du DCSS le 01.07.2021 pour fêter la pendaison de crémaillère de ses nouveaux locaux, qui n'avait pas pu être organisée depuis février 2020 à cause du COVID-19 ;
- Rencontre de Mme Gaëlle Chaillou, nouvelle présidente de l'AGEDE, dans le cadre de la dénonciation de la CCT (15.07.2021) ;
- Séance avec le président de la FIPEGS, M. Maurice Meyer (04.10.2021) ;
- Interview FGIPE dans le Journal Causes Communes (05.10.2021), vernissage (19.11.2021) ;
- Visite menée par Valérie Fallot du nouveau secteur MGP (21.10.2021).



Rapports des commissions

➤ *CAROLE BARBEY*

Commission cantonale de la petite enfance (COCAPE)

Cette commission réunit les acteurs cantonaux de la petite enfance, sous l'égide du Département de l'Instruction publique (DIP).

La COCAPE s'est réunie à 4 reprises (04.02, 06.05, 02.09 et 02.12.2021).

Quelques thèmes principaux ont été traités en 2021 :



La pandémie de Covid 19

Elle a donné lieu à de nombreuses plaintes sur les plans de protections (tardifs, restrictions, etc.), sur la question du port du masque, sur les interdictions de chanter, etc.

Une certaine fatigue et lassitude s'est fait également sentir du côté du personnel ajouté à la pénurie déjà existante.

Malgré cela, la rentrée 2021 a pu se faire dans de relativement bonnes conditions et de manière tranquille.

Le règlement d'accueil préscolaire

La COCAPE changera de nom et s'appellera dorénavant Plateforme pour l'accueil préscolaire.

Un avant-projet du règlement a été distribué auprès des partenaires pour consultation avec un délai de réponse au 31.08.2021 pour qu'ils effectuent des recommandations. Le projet est toujours en cours, il est actuellement étudié par l'association des communes genevoises (ACG).

Il n'y a donc pas encore eu de retour concernant la consultation, la Plateforme espère que le DIP va faire avancer les choses pour qu'il y ait un projet à l'été 2022 pour une mise en vigueur en septembre de la même année.

L'accueil des enfants à besoins particuliers (BEP)

Il y a eu beaucoup de discussions autour de la problématique des enfants BEP.

Le projet de règlement prévoit d'apporter un soutien en matière de personnel mais pas de soutien pédagogique qui est du ressort des structures d'accueil.

Le nouveau règlement ne va donc pas apporter de solutions miracles et si des éducateurs-trices spécifiques ne sont pas prévus, cela va rester un dossier compliqué. Aussi, un groupe de réflexion ad hoc va être créé.

La FGIPE, tout comme la FIPEGS, souhaitent une diminution des contraintes sur le personnel.

La situation de la petite enfance

Une grande inquiétude existe face à la pénurie de personnel qualifié dans les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE).

La formation à l'école d'éducateurs-trices de l'enfance (ESEDE) pose également problème. L'ESEDE demande en effet en prérequis à l'entrée de la formation d'avoir 800 heures d'expérience professionnelle, ce sont des personnes non formées qui comptent dans la dotation et qui seront payées CHF 23.- de l'heure. Cela sans avoir l'assurance que ces personnes entreront en formation. C'est un système impossible et chaque partie se renvoie la balle.

L'ESEDE compte 304 élèves au total dont 98 vont entrer en formation en 1^{ère} année ce qui est peu.

Plusieurs communes souhaiteraient pouvoir prendre plus d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE).

Commission consultative de la petite enfance (CCPE)

Elle réunit les représentant-e-s du Conseil municipal (CM) délégué-e-s par les partis, de l'ACG et les différents acteurs de la petite enfance en Ville de Genève (syndicats, les associations professionnelles des employé-e-s, la FGIPE et le SDPE).

Une séance a eu lieu le 14 juin 2021 au cours de laquelle Mme Kitsos a présenté le projet de municipalisation. Elle a expliqué avoir opté pour une municipalisation par étapes. Dès 2023, les nouvelles SAPE seront donc municipalisées, soit 700 postes (15% du total des SAPE) en 2028 pour un coût d'environ 3 millions sur 6 ans. Il en est également ressorti que les conditions salariales de la Ville de Genève sont meilleures que celle de la CCT petite enfance. Au niveau statistique, il y a eu 3264 demandes de places, la Ville a un taux de couverture d'environ 80% et le nombre de places manquantes tend à baisser.

➤ *CLAUDIA LOPEZ BATTOLO*

Organisation genevoise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social (OrTRA GE)

Association tripartite qui regroupe les employeurs, les associations professionnelles et les syndicats des domaines de la santé et du social.

Son objectif est de défendre les intérêts de ces métiers et assurer une offre de formation professionnelle suffisante.

C'est un centre de compétence pour divers publics qui propose des formations modulaires pour adultes en emploi ou en réinsertion professionnelle et des cours interentreprises (CIE) pour les apprentis (ASE, ASA, ASSC).

Depuis 2016, un centre d'information (Le 28) sur les métiers de la santé et du social a été ouvert.

Il est également prévu de développer un réseau d'entreprises formatrices.

Durant l'année 2020-2021, le centre a accueilli environ 1500 personnes en formation.

En ce qui concerne les CIE, qui est le volet qui intéresse plus particulièrement la FGIPE, l'OrTra a organisé en 2020-2021 plus de 514 journées de cours CIE pour 616 apprenti-e-s de 1e, 2e ou 3e année dans les différentes filiales.

L'AG a eu lieu le 1^{er} décembre 2021, la FGIPE n'a pas pu y assister.

Pour plus d'informations sur les formations pour validation d'acquis (VAE), les formations modulaires pour les adultes en emploi ou en réinsertion professionnelle ainsi que pour les filières, suivre le lien www.ortra-ge.ch



Ecole d'assistants-es socio-éducatifs-ves (ECASE)

Le 15 juin 2021 a eu lieu par visioconférence la séance d'informations paritaires pour les nouveaux diplômés (3^{ème} année) en vue de leur présenter les conditions d'emploi dans les différents domaines et répondre à leurs questions.

Y participent les employeurs des domaines des personnes âgées, handicap et enfance ainsi que les syndicats.

La FGIPE était représentée par Mme Battolo accompagnée de Mme Valérie Fallot, directrice du SPE Marie Goegg Pouchoulin.

Commission spécifique de l'école des éducatrices et éducateurs de l'enfance (ESEDE)

Cette commission se charge du suivi de la filière des éducateurs-trices de l'enfance. Y siègent le Centre de Formation Professionnel du Social (CFPSo), l'ESEDE, les syndicats, les employeurs (FIPEGS, FGIPE), les associations professionnelles (AGEDE, ACIPEG), le SASAJ et la Ville de Genève.

En 2021, 3 séances ont eu lieu (fin janvier, 05.05 et 07.10.2021). Par manque de représentant-e, la FGIPE n'a pu suivre que la dernière de ces séances, au cours de laquelle, Mme Chaillou, représentante de l'AGEDE a été élue présidente.

En ce qui concerne l'ESEDE, en 2021, la nouvelle volée a accueilli 98 étudiant-e-s, dont 6 en passerelle ASE -> EDE, ce qui est très peu.

L'école est en train d'étudier l'impact du nouveau Plan d'études cadre (PEC 21) avant les admissions de septembre 2022. Une présentation sera effectuée.

De vives discussions se sont également tenues concernant la pénurie de personnel diplômé et de la nécessité de former plus d'EDE. Le CFPSo s'engage à élargir son champ de prospection de personnes motivées par le métier (ex. les

collèges, les écoles de commerce, les centres de formation professionnelle (CFP), voir à l'université où il faut cibler les sciences de l'éducation).

Commission spécifique ASE

Cette commission se charge du suivi de la filière des assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (nouvelles de l'organisation des stages, des validations d'acquis (VAE), formation continue), rapport des expert-e-s aux examens et VAE et nomination de nouveaux-elles expert-e-s.

Y siègent l'Office d'orientation professionnelle (OFPC), l'OrTra, le Centre de Formation Professionnel du Social (CFPSO), l'ECASE, les employeurs du domaine du social, les associations professionnelles (AGEDE, ACIPEG) et la Ville de Genève.

En 2021, il y a eu 3 séances dans l'année. Faute de représentation, la FGIPE n'a suivi que celles du 15.09 et du 14.12.

Au cours de ces séances, la commission a eu des nouvelles des formateur-trices d'apprenti-e-s, dont certain-e-s n'étaient pas au courant qu'il existait une nouvelle ordonnance et doivent donc se mettre à jour, des 70 expert-e-s en VAE et du besoin de formation continue.

En ce qui concerne les CIE, le Covid19 et l'exigence de vaccination par plusieurs employeurs (domaine de la santé) ont posé de gros problèmes dans l'organisation des stages. L'OFPC et l'Ortra demandent à ce que le modèle généraliste qui prévaut à Genève soit rediscuté.

Pour ce qui est des examens, une modification est intervenue pour les adultes qui suivent une qualification+. En effet, pour des questions d'équité, ils seront dorénavant évalués de la même manière que les apprentis mais l'Ortra craint que cela soit difficile pour eux.

Enfin, la commission a validé la candidature de 3 commissaires d'apprentissage.

Formation continue petite enfance (FOCPE)

L'association est formée de représentants-es de la petite enfance genevoise employeurs (FIPEGs, FGIPE), des associations professionnelles (AGEDE, ACIPEG), des services en lien avec la petite enfance tels que la guidance et le SSEJ et des représentantes des services de la petite enfance de la Ville de Genève, de Meyrin ainsi que de membres individuels.

Le comité de la FOCPE est réparti en trois groupes de travail : groupe d'élaboration du programme des sessions CEFOC, groupe de pilotage pour la planification et la réalisation des Journées d'étude genevoises de la petite enfance, bureau administratif. Des séances plénières sont prévues pour une restitution commune.

Les 30 et 31 mars 2021, ce sont déroulées les journées d'études, qui ont lieu tous les deux ans avec pour thème : « Explorer, découvrir. Imaginer, créer..... Comment l'enfant et l'adulte deviennent CRE-ACTEURS de leur univers.»

Dû à la situation sanitaire, elles ont eu lieu en visioconférence, au programme :

- « **La vulnérabilité, une porte vers notre humanité** » Interview de M. Alexandre JOLLIEN, philosophe et écrivain, préalablement enregistrée par la FOCPE.
- « **A quoi pensent les adultes en voyant les enfants jouer ?** » Conférence de Mme Josette SERRES, Ingénieur de recherche CNRS, formatrice Petite Enfance.
- « **Leur liberté créative, notre responsabilité** » Présentation de Mme Maryjan MAITRE, Directrice de la Maison de la Créativité.
- « **Construire des projets d'éveil esthétique entre les champs professionnels de la petite enfance et ceux de la médiation culturelle et artistique.** »
Présentation de PRO ENFANCE, plateforme romande pour l'enfance.



Concernant le nouveau programme du CEFOC, le catalogue des formations continues est disponible en suivant le lien sur le site de la FOCPE, www.focpe.ch ou sur celui de la fédération, www.fgipe.ch - rubrique « articles » (juin 2022).

Pro Enfance

L'Association a pour mission de regrouper et représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands et de constituer un partenaire de coopération avec la Confédération et les différents acteurs des domaines de l'accueil de l'enfance au plan national. L'accueil de l'enfance inclut l'accueil en institution de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour.

L'Association vise à :

- Favoriser la coopération et la compréhension mutuelle entre les acteurs des domaines de l'accueil de l'enfance, entre les différentes régions linguistiques suisses (Suisse romande, Suisse alémanique, Grisons, Tessin) et au plan national
- Créer un pôle d'expertise romand pour l'accueil de l'enfance
- Promouvoir la reconnaissance du rôle éducatif des structures d'accueil de l'enfance
- Maintenir et renforcer la qualité de l'accueil de l'enfance, en soutenant la diversité et la complémentarité des prestations offertes
- Soutenir le développement des compétences, la formation initiale et continue, ainsi que les processus de professionnalisation des domaines de l'accueil de l'enfance

Ci-dessous quelques-uns des axes développés en 2021 :

- Publication de « **Préoccupations des acteurs de l'enfance** » qui recense les témoignages, les besoins et pistes de réflexion suite à la venue de Pro Enfance dans les cantons en 2020.

- Capsule vidéo « Que fait la Suisse pour soutenir l'accueil de l'enfance » qui s'inscrit dans le prolongement des rencontres cantonales de 2020 et destinée au grand public.
 - Table ronde sur les coûts et financements, 13 intervenant-e-s pour un dialogue national sur durabilité du financement de l'accueil de l'enfance par la Confédération. Pro enfance demande CHF 1.- par enfant, la demande est chez l'OFAS et sera débattue en Commission.
 - Réponse à diverses sollicitations sur le plan romand et national
- Pour 2022-2025, les objectifs prévus sont les suivants :
- Construire une politique nationale de l'accueil de l'enfance
 - Sensibiliser les décideurs
 - Travailler avec les réalités du terrain (prolongement de l'état des lieux)

Pour plus d'informations, le rapport d'activités est disponible sur le site très complet de : www.proenfance.ch

➤ *PIERRE-ALAIN FRIEDLI*

Fondation du fonds de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP)

Le Conseil de fondation (CF) est composé de 16 membres, paritaire employeurs et employés. Le domaine de la petite enfance représente la majorité du personnel mais sont aussi représentés les théâtres (Grand-Théâtre, fondation art dramatique et autres) et le groupe Foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés (FAPAH).

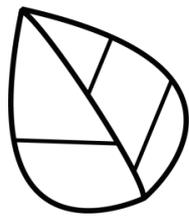
Le CF a tenu deux séances en 2021, le 4 mars et le 3 juin. La FGIPE y est représentée par deux personnes (Claudia Battolo et Pierre-Alain Friedli) du côté des employeurs, où siège également M. Chauveau pour le Service de la petite enfance de la Ville de Genève.

La séance du 4 mars a permis de prendre connaissance de la situation financière, après une année 2020 totalement inédite, mais qui s'est relativement bien terminée. Le taux de rémunération a été fixé au niveau minimal de 1%. Le règlement de la caisse a été modifié pour permettre aux assurés licenciés après 55 ans de maintenir leur assurance. Enfin, il a été décidé de conclure une assurance "stop loss" pour se prémunir contre des pertes exceptionnelles, par exemple en cas de catastrophe ou de pandémie (avec une franchise de 3 millions de francs).

Lors de la séance du 3 juin, le comité de placement a présenté son rapport pour l'année 2020, au cours de laquelle il a été particulièrement actif en raison de la pandémie. Le résultat a été légèrement supérieur au taux de référence. Au chapitre du bilan actuariel, le taux de couverture a passé de 119,5%

à fin 2019 à 117,5% à fin 2020, ce qui reste très bon. Une provision a été constituée pour abaisser le taux technique de 2,5% à 2%. Globalement, la situation était tout à fait saine même si l'âge moyen des assurés a tendance à augmenter.

Même si cela sort du cadre chronologique de ce rapport, on peut signaler que la performance de la caisse a été très bonne en 2021, le taux de couverture passant à 129%, et que le taux de rémunération a par conséquent été relevé à 1,75%. Bonne nouvelle pour les assurés, le taux de conversion est maintenu à 6,4%.



secteur
petite enfance
saint-jean



Rapports des comptes

➤ *PIERRE-ALAIN FRIEDLI*

Quatre tableaux sont présentés et brièvement commentés : le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les résultats par activités pour 2021 et le budget pour 2022.

Dans le **bilan** (*voir annexe 1*), au 31 décembre 2021, on observe que les fonds propres ont passé de 78'234 à 61'732 francs, ce qui reste confortable. Des fonds affectés de près de 20'000 francs figurent par ailleurs toujours au passif, pour un colloque qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020.

En ce qui concerne le **compte de résultat** (*voir annexe 2*), il faut signaler qu'un changement des règles de bouclage entre 2020 et 2021 rend la comparaison entre les deux exercices difficile. De plus, les catégories de charges ne facilitent pas la lecture du résultat.

Le **tableau des résultats par activités** (*voir annexe 3*) est plus utile pour comprendre de quelle manière se répartissent les recettes et les dépenses de la FGPE. Les excédents de dépenses dans les catégories "loyers", "informatique", "assurances" et "mandats (externes)", dont le total cumulé se monte à 47'839 francs, seront couverts par un complément de subvention. Seul l'excédent de dépenses du budget "ordinaire" (budget de fonctionnement hors loyer), d'un montant de 16'501 francs, est pris sur les fonds propres de l'association, comme convenu il y a quelques années avec le Service de la petite enfance qui souhaitait voir diminuer ces fonds propres.

La fiduciaire Parini, que l'assemblée avait nommée l'année passée comme **organe de révision** pour une période de cinq ans, a rendu son rapport de contrôle restreint des comptes 2021 le 19 mai. Elle y déclare n'avoir "pas rencontré d'élément [lui] permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts."

Le **budget** (*voir annexe 4*) ordinaire de la FGPE est chroniquement déficitaire depuis quelques années, du fait que les charges salariales augmentent inéluctablement alors que le montant de la subvention est immuable. Lorsque les fonds propres auront été épuisés, il faudra forcément demander une augmentation de la subvention de 72'000 francs, mais comme on l'a vu ce n'est pas pour demain.

Pour 2022, on prévoit un excédent de dépenses de 13'352 francs, la plus grande inconnue se situant au niveau des honoraires d'avocat. Ceux-ci ont en effet été très élevés en 2021 en raison de cas problématiques, mais il est difficile de prévoir ce qui se passera cette année.

Pour tout complément d'information, le rapport de la fiduciaire SFES est à disposition au bureau de la FGPE.

Annexe 1 : Bilan

ASSOCIATION
FEDERATION GENEVOISE DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

Bilan au 31.12.2021

Actifs	Note Annexe aux comptes	2021	2020	2021 - 2020
		CHF	CHF	Ecart
Actifs circulants				
Liquidités	B.4.a	100'137.13	73'973.48	26'163.65
Débiteurs résultant de prestations (1)	B.4.b	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs	B.4.c	0,00	0,00	0,00
Actifs transitoires (2)	B.4.d	47'608.25	20'934.30	26'673.95
Créances charges sociales (3)	C.4	0,00	0,00	0,00
Subventions à recevoir (4)	B.4.i	18'895,00	23'656,00	-4'761,00
Total actifs circulants		166'640,38	118'563,78	48'076,60
Actifs immobilisés		0,00	0,00	0,00
Total actifs immobilisés		0,00	0,00	0,00
Total des Actifs		166'640,38	118'563,78	48'076,60
Passifs				
	Note Annexe aux comptes	2021	2020	2021 - 2020
		CHF	CHF	Ecart
Fonds étrangers à court terme				
Dettes envers les fournisseurs	B.4.e	0,00	0,00	0,00
Autres dettes à court terme	B.4.e	0,00	0,00	0,00
Passifs transitoires (5)	B.4.d	85'048.75	20'470.70	64'578.05
Subventions à rembourser (6)	B.4.i	0,00	0,00	0,00
Total fonds étrangers à court terme		85'048.75	20'470.70	64'578.05
Fonds affectés				
Fonds affectés	B.4.f	19'859.30	19'859.30	0,00
Total des Fonds affectés		19'859.30	19'859.30	0,00
Fonds propres				
Capital		0,00	0,00	0,00
Total des Fonds propres		0,00	0,00	0,00
Fonds à disposition de l'institution				
Fonds à disposition de l'institution	B.4.g	78'233.78	86'353.98	-8'120.20
Résultat reporté fonds de l'institution	B.4.g	16501,45	8'120,20	-9'381,25
Total fonds à disposition		61'732,33	78'233,78	-16'501,45
Total des fonds propres		61'732,33	78'233,78	-16'501,45
Total des Passifs		166'640,38	118'563,78	48'076,60

(1) Les Débiteurs résultant de prestation comportent les comptes "1250 Débiteurs Parents", "1251 Débiteurs douteux" et "1255 Manquos sur débiteurs"

(2) Les "Actifs transitoires" n'incluent pas les comptes des "Subventions à recevoir"

(3) Les "Créances charges sociales" correspondent au trop versé des comptes courants des charges sociales de l'exercice

(4) Les "Subventions à recevoir" correspondent au déficit de l'exercice pris en charge par la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

(5) Les "Passifs transitoires" n'incluent pas les comptes des "Subventions à rembourser"

(6) Les "Subventions à rembourser" correspondent au bénéfice de l'exercice en faveur de la Ville de Genève et d'éventuels partenaires financiers

Annexe 2 : Compte d'exploitation

ASSOCIATION
FEDERATION GENEVOISE DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

Compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2021

Produits d'exploitation	2021 Comptes CHF	2021 Budget CHF	2020 Comptes CHF
Revenus résultant de prestations	0,00	0,00	0,00
Remboursements prestations par les employés	0,00	0,00	0,00
Ventes de places selon conventions	0,00	0,00	0,00
Subventions	537'142,00	393'000,00	424'398,00
Gratuités Ville de Genève	0,00	0,00	0,00
Gratuité de tiers	0,00	0,00	0,00
Dons	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	14,40	21,20	21,20
Dédommagements de tiers, prestations d'assurances	0,00	0,00	0,00
Total produits d'exploitation	537'156,40	393'021,20	424'419,20
Charges d'exploitation	2021 Comptes CHF	2021 Budget CHF	2020 Comptes CHF
Charges personnel	64'775,55	65'822,00	62'662,60
Activités et Manifestation régulières	353'450,95	252'110,00	254'830,05
Colloques Petite enfance	0,00	0,00	0,00
Frais des locaux	24'296,05	23'592,00	67'291,25
Aquisitions et entretien Machines	334,50	0,00	5'998,60
Charges administration	23'405,80	13'456,00	11'480,20
Manifestations ponctuelles	70'893,55	0,00	39'367,90
Perte sur débiteurs + autres	0,00	0,00	0,00
Apports fonds affectés	0,00	0,00	0,00
Total charges d'exploitation	537'156,40	354'980,00	441'630,60
Résultat avant variation des fonds affectés	0,00	38'041,20	17'211,40
Attribution aux fonds affectés	0,00		0,00
Utilisation des fonds affectés	0,00		0,00
Résultat avant variation des fonds propres	0,00		17'211,40
Attributions aux fonds propres	0,00		0,00
Utilisations des fonds propres	16'501,45		8'120,20
Résultat après variation des fonds propres	-16'501,45		9'091,20
Part à recevoir des subventionneurs 2020	0,00		9'091,20
Résultat net	-16'501,45		-8'120,20

Dès l'exercice 2021 le résultat des comptes d'exploitation avant variation des fonds affectés est mis à CHF zéro.
Le résultat déficitaire est imputé dans le compte de produit "6020 Subventions à Ville de Genève"
Le résultat excédentaire est imputé dans le compte de charge "5620 Subventions Ville de Genève à restituer"

Annexe 3 : Tableau par activités

Fédération Genevoise des Institutions de la Petite enfance Genève

RESULTAT PAR ACTIVITES POUR L'ANNEE 2021

	<u>Ordinaire</u>	<u>Locaux</u>	<u>Informatique</u>	<u>s</u>	<u>Mandats</u>	<u>Total</u>
<i>Recettes</i>						
Subventions en espèces	72 000,00	23 600,00	264 252,00	71 000,00	41 950,00	472 802,00
Subvention Gratuité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits activités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers	14,40	0,00	0,00	0,00	0,00	14,40
	72 014,40	23 600,00	264 252,00	71 000,00	41 950,00	472 816,40
<i>Charges</i>						
Personnel	64 775,55	0,00	0,00	0,00	0,00	64 775,55
Activité	0,00	0,00	282 270,75	71 180,20	70 893,55	424 344,50
Locaux	0,00	24 296,05	0,00	0,00	0,00	24 296,05
Installations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administration	23 740,10	0,00	0,00	0,00	0,00	23 740,10
	88 515,65	24 296,05	282 270,75	71 180,20	70 893,55	537 156,20
Résultat	-16 501,25	-696,05	-18 018,75	-180,20	-28 943,55	-64 339,80
Variation sur fonds propres	-16 501,25	0,00	0,00	0,00	0,00	-16 501,25
Subventions Ville de Genève à rt	0,00	-696,05	-18 018,75	-180,20	-28 943,55	-47 838,55

Annexe 4 : Budget



Répartition des produits et des charges	Budget 2021	Résultat 2021	Budget 2022
Produits			
Subventions			
Subvention ordinaire Ville de Genève	72 000.00	72 000.00	72 000.00
Divers			
Redistribution taxe CO2	21.20	14.40	14.40
TOTAL	72 021.20	72 014.40	72 014.40
Charges			
Charges de personnel			
Salaires bruts	50 613.90	50 613.88	51 944.84
Total charges salariales	50 613.90	50 613.88	51 944.84
AVS-AI-AC	3 379.90	3 379.92	3 468.79
ALFA	1 240.05	1 240.05	1 246.68
LPP (Prevanto)	5 717.40	5 717.40	5 930.40
LAA - LAAC (La Bâloise)	1 230.50	1 284.67	1 313.20
APG (La Bâloise)	2 249.80	2 249.82	2 309.95
AMAT	21.75	21.78	22.34
Fonds PE	35.45	35.45	36.36
Fonds de décès (Prevanto)	12.00	12.00	12.00
Arrondis	0.60	0.58	0.12
Total charges sociales patronales	13 887.45	13 941.67	14 339.84
Formation continue		220.00	
Total charges de personnel	64 501.35	64 775.55	66 284.68
Charges d'administration			
Fournitures de bureau	500.00	450.60	500.00
Matériel de bureau, entretien		334.50	300.00
Travaux entretien bureau			
Affranchissements postaux		25.20	30.00
Frais de télécommunication	2 000.00	1 786.85	2 500.00
Assurance RC - Choses			
Honoraires fiduciaire (SFEP)	2 500.00	2 500.00	2 500.00
Honoraires avocats (Me G.Aubert)	4 000.00	15 647.45	10 000.00
Frais bancaires	150.00	209.00	96.00
Documentation	275.00	275.00	275.00
Cotisation associations	1 831.00	1 881.00	1 881.00
FOCPE	200.00	250	
ORTRA	1 000.00	1000	
Pro Enfance	500.00	500	
La Revue	100.00	100	
TFP	31.00	31	
Maintenance informatique	1 700.00		
Webcouleur			
Infomaniak	200.00	188.35	
Devillard	300.00	274.65	
Site internet	1 200.00		
Frais d'insertion annonces			
Frais de comité	500.00	630.50	500.00
Divers et imprévus	500.00	0.20	500.00
Total charges d'administration	13 956.00	23 740.30	19 082.00
TOTAL	78 457.35	88 515.85	85 366.68
Résultat	-6 436.15	-16 501.45	-13 352.28

NB. Le déficit budgété pour 2022 sera couvert par les fonds propres de la FGPE, qui se montent à 61'732.33 francs le 31 décembre